

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

**OBJET : Société d'économie mixte immobilière de Salon-de-Provence (SEMISAP) :
aide départementale à la réhabilitation énergétique de 134 logements à
Salon-de-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SEMISAP une subvention de 139 169 € destinée à accompagner les travaux d'économie d'énergie de la résidence "Les Vignères" à Salon-de-Provence, pour une dépense éligible TTC de 1 391 690 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe ;
- d'approuver les affectations, en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée